





## LISTE DES RÉOLUTIONS

### 1. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

Madame  est élue présidente de séance.

Majorité absolue	Oui	2 912,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 912,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

### 2. ACCORD POUR QUE LE SYNDIC SOIT LE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE

Majorité absolue	Oui	2 912,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 912,00</b>	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

**3. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE SUR L'EMPLACEMENT DE PARKING PRIVÉ DE [REDACTED] SITUÉ AUX SOUS-SOLS DE LA COPROPRIÉTÉ ?**

Majorité absolue	Oui	1 006,00	44,67 %
	Non	1 246,00	55,33 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 252,00</b>	-
	Abstentions	660,00	-
Oui	[REDACTED]		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

**4. DE MR [REDACTED] : ACCORD POUR SUPPRIMER L'ASTREINTE DE 100 € POUR NON RESPECT DU DÉLAI DE 5 JOURS POUR PRÉVENIR LE SYNDIC DE L'EMMÉNAGEMENT / DÉMÉNAGEMENT D'UN OCCUPANT**

Majorité absolue	Oui	230,00	9,51 %
	Non	2 188,00	90,49 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 418,00</b>	-
	Abstentions	494,00	-
Oui	[REDACTED]		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

5. DE MR [REDACTED] : ACCORD POUR SUPPRIMER L'ASTREINTE DE 250 € PRÉVUS POUR NON UTILISATION D'UN LIFT SELON LES MODALITÉS STIPULÉES DANS LE ROI LORS DE L'EMMÉNAGEMENT / DÉMÉNAGEMENT D'UN OCCUPANT."

Majorité absolue	Oui	119,00	5,16 %
	Non	2 185,00	94,84 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 304,00</b>	-
	Abstentions	608,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

6. DE MR [REDACTED] : ACCORD POUR SUPPRIMER L'INTERDICTION DE TOUT DÉPÔT D'OBJETS DIVERS DANS LES EMPLACEMENTS DE PARKING ET DE LEVER L'ASTREINTE ASSORTIE.

Majorité absolue	Oui	250,00	10,40 %
	Non	2 154,00	89,60 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 404,00</b>	-
	Abstentions	366,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

7. [REDACTED] : DEMANDE DE NON PERCEPTION DE L'ASTREINTE SUITE À L'EMMÉNAGEMENT DE NOTRE LOCATAIRE [REDACTED]

Majorité absolue	Oui	750,00	29,37 %
	Non	1 804,00	70,63 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 554,00</b>	-
	Abstentions	358,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

**8. ACCORD POUR INSTALLER COLLECTIVEMENT, UN PRÉ-RACCORDEMENT QUI PERMETTRA, PAR LA SUITE, AUX COPROPRIÉTAIRES QUI LE VEULENT, D'ÉQUIPER LEUR EMPLACEMENT DE PARKING, DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES ?**

Quel que soit le vote à la question 8, au préalable de tous travaux, il s'agit tout d'abord d'une demande pour une étude de faisabilité.

Majorité des 2/3	Oui	445,00	15,76 %
	Non	2 378,00	84,24 %
	<b>Voix exprimées</b>	<b>2 823,00</b>	-
	Abstentions	89,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

**En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.**

Remarques importantes:

Le syndic lit le texte que Monsieur   riétaires.

- Point 3 : Monsieur Chamcham s'engage à prendre tous les coûts directs ou indirects liés à l'installation de sa borne de recharge électrique (assurance, surcoûts liés à l'installation, contrôle, entretien, etc.).
- Monsieur Chamcham transmettra la certification de l'installation par un organisme agréé au syndic.
- Les copropriétaires informeront le syndic s'il s'avère que les travaux présentent des manquements visuels évidents.
- Le syndic exprime à l'Assemblée Générale l'ensemble des raisons pour lesquelles elle peut être amenée à voter " non " à la demande de Monsieur Chamcham et qui serait recevable par un Juge.

Le Président

Le Secrétaire

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*